

la feuille vernayonne

n° 2 - été 2008

Mairie de VERNAY Le Bourg 69430
tél 04 74 69 50 09 – fax 04 74 04 11 17

Permanence : le vendredi de 15 à 18 h
Et sur rendez-vous.



VERNAY



NOUVEAU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

maire	didier	bazy
1er adjoint	dominique	perret
2e adjoint	pascal	simonet
conseillère	isabelle	michel
conseiller	joël	geoffray
conseiller	patrick	jugnet
conseillère	raymonde	carette
conseiller	daniel	chanudet
conseillère	odette	sorlin
conseiller	pierre	jamet
conseiller	philippe	perret

Suite à la démission de Didier Cinquin, Vernay a dû procéder à des élections complémentaires.

Puissent être ici remerciés Madame Bernadette Lepy, Madame Françoise Faure, Monsieur Michel Evrard et Monsieur Pierre Jamet pour avoir joué le jeu de la citoyenneté et de la transparence.

Pierre Jamet a été élu au second tour conseiller municipal, et le tableau ainsi complété a permis les élections du maire et des adjoints.

Vendredi 18 Juillet : conseil municipal. Ont été élus :

Maire : Didier Bazy , 8 voix sur 11 (Philippe Perret , 3 voix sur 11)

1er Adjoint : Dominique Perret, 9 voix (Pierre Jamet 1 voix ; 1 bulletin nul)

2° Adjoint : Pascal Simonet, 6 voix (Isabelle Michel 3 voix ; Odette Sorlin 2 voix ; Pierre Jamet, 0 voix)

Il a été recommandé à chaque conseiller et conseillère, ainsi qu'aux adjoints, de réfléchir à leurs engagements concrets afin de les exposer lors du prochain conseil pour la mi-septembre.

Faire Exister Vernay tout en Préservant Vernay

Une élection n'est pas seulement une affaire de confiance, c'est une délégation qui exige un retour, le plus ajusté possible. Tout conseil municipal est souverain. Et le pilote d'une embarcation doit assumer ses responsabilités, les coups et les tempêtes comme les joies.

Être élu implique des engagements. Les honneurs ne sont que les moissons du travail et de l'implication. La charge de maire n'est possible qu'avec la coopération du plus grand nombre : électeurs, conseillers, adjoints. Un maire n'est pas le père d'une commune, ni une mère, ni un grand frère. Ce type de responsabilité ne s'exerce pas seul : les délégations sont indispensables au fonctionnement de toute république, quelque soit sa taille. Les charges d'adjoints sont tout aussi importantes. Les conseillers ont plus de responsabilités que l'on peut imaginer. Tout conseiller municipal peut être conseiller communautaire, et ce n'est qu'un exemple. Toute élue et tout électeur peut participer aux commissions de la Communauté de Commune.

Faire Exister Vernay tout en Préservant Vernay. Telle pourrait être la formule, sobre, d'un projet d'intérêt général dépassant les intérêts particuliers.

Vernay, acteur de la Communauté de Communes de Beaujeu où de plus en plus de décisions se prennent. Cet enjeu doit gommer les petits différends. Un individu seul ne peut rien faire. Les belles promesses ne font rêver que les crédules. Seule, la tâche accomplie compte et reste.

Soutenir l'agriculture et l'élevage. Respecter les rudes travaux d'un quotidien courageux.

Maintenir le cadre de vie calme et serein d'un petit territoire varié et riche de paysages.

Accompagner nos anciens autant que la génération montante.

Entrer dans le monde des nouvelles technologies tout en résistant aux pressions d'un « rurbanisme » débridé.

Faciliter les initiatives créatrices de convivialité et d'accueil dans la recherche conjuguée d'une harmonie bien comprise.

Ne doit-on pas avoir rivé au cœur, la devise des Compagnons : « Ni asservir, ni se servir, mais servir » ? Puisse cette triple injonction animer et éclairer chacune et chacun d'entre nous.

Didier Bazy

Dates à retenir

15 août : Unique messe de l'année : l'esprit et le buffet.
19 septembre à 20 h 30 : conseil municipal.
19 septembre à 18 h30 : Apéritif des secrétaires de mairie.
20 et 21 septembre : Journées Européennes du Patrimoine.
4 Novembre à partir à 18 h : Vernay accueille la CCRB au Château d'Amignié.
11 novembre à 9 h : Cérémonies du 11 novembre. Accueil de la fanfare de Beaujeu.
Vin d'honneur.
Dîner des anciens : date à convenir.

Événements autour de Vernay

- 08/08/2008 Concours des Chevaux de Trait (*Draught Horse Competition*) Les Ardillats
- 16/08/2008 Journées portes ouvertes Musée Marius Odin
- 19/10/2008 Marche des Châtaignes Les Ardillats
- 25/10/2008 Vente de fleurs Saint-Didier-sur-Beaujeu au profit du Sou des Ecoles
- 31/10/2008 Bal d'Halloween Saint-Didier-sur-Beaujeu par le Sou des Ecoles

Concours de photos

Concours Photos "Esprit des Crus" Du 01/07/2008 au 30/09/2008 - Fleurie

A l'occasion du 1er Salon du Livre Gourmand qui aura lieu lors du 82ème Marché aux Vins du 17 au 19 Octobre, la bibliothèque municipale de Fleurie organise un concours photos intitulé "Esprit des Crus".

Ouvert à tous les photographes amateurs du 1er juillet au 1er octobre 2008.

Les photos retenues seront primées lors de l'inauguration du salon par un jury de personnalités du livre et du vin et seront exposées pendant toute sa durée.

Bulletin de participation à déposer ou envoyer avant le 1er octobre à la bibliothèque municipale de Fleurie.

Chasse : saison 2008-2009

Ouverture le 14 Septembre 2008

Fermeture le 28 Février 2009

Jours autorisés : mercredi, samedi, dimanche et jours fériés

Informations Déchetteries

Horaires d'ouvertures Saint-Didier / Beaujeu :
mercredi, vendredi et samedi de 14h00 à 18h00

bulletin d'informations

Mairie de Vernay

mairie.vernay@wanadoo.fr

Responsable de la publication :

Didier Bazy

conception rédaction :

Commission Communication

Pierre Jamet, Dominique Perret

Diffusion gratuite

version électronique du bulletin sur simple courriel



Isolée dans un petit village à l'habitat très dispersé, dominant un paysage magnifique, l'église de Vernay n'a attiré que peu l'attention des historiens et des touristes. Elle ne s'ouvre au public que pour la messe du 15 août en l'honneur de la Vierge, mais a attiré autrefois de nombreux fidèles puisqu'il a fallu, au XIXe siècle, reconstruire la nef en l'agrandissant.

Son clocher est un témoignage du renouveau de l'architecture aux environs de l'an 1000. Il s'apparente à toute une série d'édifices de la même époque qui vont de l'Italie du nord au midi de la France, à la Catalogne et remontent le long de la vallée du Rhône et de la Saône jusqu'en Bourgogne. Leur parenté vient de leur mode de construction et de leur décor. Le matériau est une belle pierre calcaire, utilisée en blocs soigneusement taillés seulement aux arêtes du mur et à l'encadrement des fenêtres. Sur la surface du mur des pierres inégales, taillées au marteau sont maintenues par un lit de ciment.

L'ensemble assez rustique est animé par un décor de petites arcatures en relief. Au premier étage du clocher elles sont aveugles, au-dessus elles encadrent de petites fenêtres en plein cintre, qui ont été bouchées sur la face ouest. Ce décor a été introduit dans le midi de la France par les maçons d'Italie du nord, dont l'habileté était recherchée, ce qui lui vaut l'appellation d' « arcatures lombardes ». Il s'est répandu jusqu'en Bourgogne, on le retrouve sur la façade de Tournus et dans de nombreuses églises du Maconnais.

Une moulure en relief au-dessus du premier étage de fenêtres du clocher de Vernay marque le niveau de la première toiture. C'est sans doute au XIIe siècle qu'on a surélevé le clocher d'un étage, y ouvrant des fenêtres doubles séparées par une colonne portant un chapiteau sculpté, les arcatures lombardes étant alors démodées.

La ferme qui flanque l'église au nord est en cours de restauration ; elle est protégée par un arrêté de 1994. C'était sans doute le bâtiment où l'on engrangeait la dîme versée par les habitants au prieuré de Charlieu dont l'église dépendait.

Que les habitants de Vernay soient fiers de leur patrimoine et le protègent. Il serait mieux encore de demander le classement du clocher et de l'abside sur la liste des monuments historiques.

*Marie-Claire Burnand, Universitaire,
Professeur d'Histoire de l'Art.*